

*Département du Rhône*



Commune de  
**MORANCÉ**

# Plan Local d'Urbanisme

## 5 – Annexes (*Pièces écrites*)

5a.1 - Servitudes d'utilité publique

5a.2 - Réseau d'Eau Potable

5a.3 - Réseau d'assainissement

5a.4 - Système d'élimination des déchets

5a.5 - Classement sonore des infrastructures

5a.6 - Projet d'intérêt général (PIG)

PRESCRIPTION DE LA RÉVISION	ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION	APPROBATION
20 Janvier 2004 19 Mai 2014	8 Décembre 2014	26 Octobre 2015



Claude BARNERON      Urbaniste O.P.Q.U.  
10 rue Condorcet – 26100 ROMANS-SUR-ISERE  
Tel : 04.75.72.42.

## ANNEXE 4a.4 ELEMENTS RELATIFS AU SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS

La commune appartient au Syndicat Mixte Beaujolais Azergues pour la collecte des déchets. Ce syndicat adhère au SYTRAIVAL qui confie la collecte à une entreprise privée qui élimine les déchets par incinération.

La collecte des poubelles individuelles est assurée une fois par semaine (pour les ordures ménagères) et deux fois par mois (pour les ordures triées).

Deux déchetteries sur les communes voisines de Chazay et d'Anse acceptent tout type de déchets (gravât, huile, verre, plastique, métaux, déchets industriels et végétaux).

Aucune collecte d'encombrant n'est réalisée. Les zones de décharges incontrôlées sont maîtrisées et fermées.